

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 Juillet 2018 à 18h 15

Date de convocation : 26 Juin 2018

Date d'affichage : 05 Juillet 2018

Etaient présents : Serge BEJEAN. Philippe BLANCHARD. Patrice BON. Annick COTTET. Jean-Luc CROISERAT. Sophie FREBAULT. Virginia FUMEY. Nathalie GOUHOT. Chantal GUILLEMARD. Félix MACARD. Monique PROST. Michel RIGOULET. Christine RIOTTE. David TETU.

Absent(e)s excusé(e)s :

Annick COTTET (procuration à Serge BEJEAN),
Pascal HOFFMANN (procuration à Félix MACARD),
Elisabeth JUGE (procuration à David TETU),
Marie-Aude NIEL (procuration à Virginia FUMEY).

Absent(e)s : Patrick BOURGEOIS-REPUBLIQUE - Gérald SEGUIN.

Secrétaire : Serge BEJEAN.

* : * : * : * : *

Approbation du CR du conseil municipal du 14/05/2018.

- 1. Travaux de voirie : marché à bons de commande**
- 2. Déclaration Intention d'aliéner (DIA) terrain Bourgeois**
- 3. Mini salle polyvalente : demande de subvention auprès de la Région**
- 4. Indemnité RIFSEEP : modificatif concernant l'indemnisation des absences**
- 5. Bail de location au 01/07/2018**
- 6. Affaires budgétaires**
 - a. Amortissement des biens de faible valeur sur 1 an**
 - b. Délibération modificative de crédits n° 1**
- 7. Tarifs de location des salles 2019/2020**
- 8. Marchés contractés**
- 9. DIVERS**
 - a. Autorisation de chapiteau pour la fête patronale**
 - b. Motion de soutien au CH Louis Pasteur**

I – TRAVAUX DE VOIRIE – ATTRIBUTION MARCHÉ VOIRIE ET ASSAINISSEMENT A BONS DE COMMANDES (rapporteur : Jean-Luc CROISERAT)

Le Conseil Municipal,

Considérant la consultation lancée s'agissant d'un Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour travaux sur les voiries communales et travaux d'assainissement d'un montant annuel maximum fixé à 300 000 € HT sur une durée de 1 an reconductible 3 fois (échéance au 01/05/2022) ;

Considérant l'avis rendu par la Commission d'ouverture des Plis, selon les critères pondérés de la manière suivante :

- ✓ Critère n°1 : Valeur technique 60%
 - Sous-critère n°1-1 : Moyens matériels pour atelier de mise en œuvre des enrobés 20%,
 - Sous-critère n°1-2 : Délai d'intervention 25%,
 - Sous-critère n°1-3 : Méthodologie proposée pour la maîtrise de la qualité de pose des canalisations et accessoires 15%.
- ✓ Critère n°2 : Prix des prestations 40%

Note prix : prix le plus bas / prix analysé x pondération.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ATTRIBUE le marché public pour un montant total de 123 911 €HT ou 148 693.20 €TTC à la société EIFFAGE.
- AUTORISE le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer le marché et toutes pièces consécutives à ce marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

II – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – TERRAIN BOURGEOIS (rapporteur : Félix MACARD)

Le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu une DIA concernant la parcelle ZI 63 sise aux Ruppes et appartenant à Patrick BOURGEOIS-REPUBLIQUE ;

Le Conseil Municipal,

Considérant que cette parcelle est située entre l'exutoire de l'étang et la station d'épuration (STEP) ;

Considérant que le phénomène de cette zone déjà humide, est amplifié par l'eau du trop-plein de l'étang et les rejets de la STEP ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ✓ **SE PORTE ACQUEREUR** de cette parcelle car les plantations souffrent de cet excès d'eau,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou les Adjointes à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

III – CREATION D’UN ESPACE DETENTE LOISIRS ET CULTUREL – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL 2018 (rapporteur : David TETU)

Considérant l’opportunité de réhabiliter les bâtiments acquis à ETAPES ;

Considérant que cet espace de 220 m² offrirait deux salles permettant d’accueillir, selon les usages, diverses activités : activités sportives douces, conférences, expositions, réunions, ;

Considérant que cet investissement est attendu pour créer un lieu de rencontre et de partage entre les associations, l’école et la population et développer le lien social au sein du village ;

Considérant le programme de soutien porté par le Conseil Régional dit ENVI « Espaces Nouveaux, Villages Innovants ».

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** la création d’un espace détente loisirs et culturels à destination des associations, des écoles et de la population, pour un montant de 325 478 € HT ;
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du programme ENVI du Conseil Régional à hauteur de 15 000 € ;
- **PRECISE** que le plan de financement sera assuré comme suit :
 - Subvention ENVI 15 000 €
 - Subvention DETR (Etat) 86 250 €
 - Auto financement commune 224 228 €
- **AUTORISE** le Maire ou les adjoints à signer le marché.

ADOPTE A L’UNANIMITE.

IV – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP – ANNULE ET REMPLACXE DELIBERATION D9BIS DU 04/12/2017 TRAITANT DU MEME SUJET (rapporteur : Félix MACARD)

Le Maire a souhaité revoir le système du régime indemnitaire voté le 04/12/2017 afin «d’aligner» les modalités de maintien ou de suppression des primes en cas d’arrêt de travail. En effet, certains agents de la commune sont communs avec le Grand Dole et il paraît judicieux que le maintien ou non des primes soit identique.

Le Conseil suit la proposition du Maire et retient, à l’unanimité, le système de retenue pour absences voté par le Grand Dole.

V – BAIL PRECAIRE AU 01 JUILLET 2018 (rapporteur : Michel RIGOULET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** la mise en location par bail précaire, au 01/07/2018, avec renouvellement tacite, du local sis 2 Place des Anciennes Forges, à M. Stéphane BOUVERET, sophrologue.
- ✓ **FIXE** le montant du loyer mensuel à 165 € (cent soixante-cinq).
- ✓ **FIXE** le montant des charges annuelles forfaitairement, charges (eau, ordures ménagères, électricité, chaudière, TEOM, entretien chaudière) sans régularisation en fin d'année, à 350 € réparties de janvier à octobre.
- ✓ **PRECISE** que la reconduction tacite du bail entraînera la révision tacite des loyers (IRL) avec point de départ l'indice du 1^{er} trimestre 2018 soit 127.22 ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou les Adjointes à signer le bail à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VI – AFFAIRES BUDGETAIRES (rapporteur David TETU)

a) Amortissement des biens de faible valeur sur 1 an

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** l'amortissement des biens de faible valeur sur un an,
- **RAPPELLE** les autres durées d'amortissement des biens votés en conseil Municipal du 26/09/2011 :

Articles	Catégories de biens	Durées proposées
202	PLU	10 ans
204	Electrification	15 ans
2088	Logiciels	2 ans
21571	Voitures	8 ans
21571	Camions et autres véhicules (tracteurs)	8 ans
2184	Mobilier	10 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2188	Autres matériels (d'atelier,...)	10 ans
2188	Equipements de cuisine	10 ans
2188	Equipements sportifs	10 ans
21578	Installations de voirie	10 ans
2121	Plantations	20 ans
2156	Matériel outillage d'incendie	10 ans

ADOPTE A L'UNANIMITE.

b) DM1 COMMUNE

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE ?

- ✓ **VOTE** les crédits modificatifs suivants :

Fonctionnement

- D 6811.042 : Dotations aux amortissements : 1 100 €
- D023.023 :Virement section investissement - 190 €
- R 777.042 : Subventions transférées au résultat 910 €

Investissement

- D139141.040 : Subventions d'équipement 910 €
- R28188.040 : Autres immo corporelles 1 100 €
- R021.021 : Virement section fonctionnement - 190 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VII – TARIFS DE LOCATION DES SALLES 2019 ET 2020 (rapporteur : David TETU)

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTE pour l'année 2019 et 2020, les tarifs suivants :

SALLE DES FETES (caution 400 €)			
	Foucherans	Extérieur	Forfait déchets
Weekend	380	600	25
Journée (avec repas le midi uniquement)	270	430	25
Arbres de Noël, réunions, assemblées générales, animations culturelles (sans vaisselle)*		206	
Départ en retraite, noces d'or et anniversaire mariage 55-60-65-70-75-80, anniversaire 90 ans et plus	50		
Jour supplémentaire (à partir du 3 ^{ème})	75	75	

1 – Les associations locales bénéficient d'une gratuité annuelle de la salle **mais facturation du forfait déchets à 25 €** ;

2 – En cas de location à la journée en weekend :

- Le samedi : **la salle doit être libérée et nettoyée** pour le dimanche **au plus tard à 9 h**. Le personnel municipal d'astreinte récupérera la clef et s'assurera de la propreté à cette heure,
- Le dimanche : la clef sera remise par le personnel municipal d'astreinte à 9 h.

3 – Pas de location pour 2 repas à 2 locataires différents le même weekend.

4 – Le préau de l'école n'est plus mis à disposition compte tenu des travaux de mise en sécurité réalisés à l'école avec vidéo surveillance, interphone, ...). Par contre, les chapiteaux sont autorisés sur le parvis de la SDF sans perforation du sol ou des murs)

5 – Gratuité en fonction de l'occupation de la salle des fêtes pour un décès,

6 – Fixe la caution de la salle des fêtes à 400 €.

SALLES MAISON DES SPORTS	
Réservées aux habitants de Foucherans – maxi 30 personnes – salles libérées à 22 h	
Journée	40

ADOpte A L'UNANIMITE.

VIII – MARCHES CONTRACTES

641/41	pose revers d'eau port église	MDB	510,00 €	21318
643/41	pots et jardinières fleurissement	ATECH	673,85 €	2188
642/41	fourniture et pose grilles devant avaloirs	EIFFAGE	1 332,00 €	2151
732/51	solde travaux ONF 2017	ONF	481,20 €	2117
733/51	bétonnière électrique	BRICOMAN	194,17 €	2158
734/51	Perçuse visseuse + forets	BURDIN BOSSERT	425,90 €	2158
735/51	tondeuse débroussailleuse	GRIFFON	2 249,00 €	2158
736/51	publication marché bon cde voirie	PUBLIPRINT	565,00 €	2151

IX – DIVERS

- Autorisation de chapiteau pour la fête patronale**
- Motion de soutien au CH Louis Pasteur, aux Pharmaciens, aux Opticiens et à la CAPEB**

Fin de séance à 19 h 14